



PROGRAMME RÉGIONAL DE FORMATION DU 1^{ER} SEMESTRE 2017 EN PAYS DE LA LOIRE (DONT PLAN 500 000) : DEUX STAGIAIRES SUR TROIS EN EMPLOI, SIX MOIS APRÈS LA FORMATION

L'évaluation du programme régional de formation mis en place au 1^{er} semestre 2017 en région Pays de la Loire permet de s'interroger sur l'atteinte des objectifs des différents dispositifs, en l'occurrence ici portant sur l'ancienne offre régionale (JMOJMP, JADCC, JMQ, JCJRE), mobilisés à cet effet. Les résultats de l'enquête menée auprès de 5 337 stagiaires six mois après leur formation et présentés ici permettent d'apporter un éclairage sur ce sujet. Il en ressort que la nature du dispositif influe fortement sur le retour à l'emploi mais aussi que de nombreux freins persistent, en particulier ceux liés à l'ancienneté dans le chômage, au niveau de diplôme, à l'obtention de la certification ou encore à l'âge.

N.B. : L'analyse des nouveaux dispositifs RÉGION-FORMATION mis en œuvre par la nouvelle majorité (PRÉPA, VISA, ACCÈS) sera publiée en avril 2019.

5 300 STAGIAIRES INTERROGÉS...

Cette étude apporte un éclairage sur l'insertion des stagiaires demandeurs d'emploi entrés en formation au cours du 1^{er} semestre 2017 en région Pays de la Loire.

L'enquête menée par le Cariforef des Pays de la Loire, dans la continuité des travaux des années précédentes, permet de disposer d'éléments sur l'insertion professionnelle à six mois, des demandeurs d'emploi entrés sur une action de formation relevant :

- Soit d'un dispositif appartenant à l'ancienne offre du Conseil régional, au cours du 1^{er} semestre 2017 (les formations compétences clés JADCC, les formations préparatoires ou découverte des métiers JMOJMP, les formations création / reprise d'entreprises JCJRE, et les formations qualifiantes JMQ),
- Soit d'un dispositif financé en tout ou partie par la Région des Pays de la Loire et mis en œuvre par Pôle emploi, au cours du 1^{er} semestre 2017 (les formations courtes d'adaptation à l'emploi AFPR / POEC / POEI, et les démarches individuelles de formations de plus de 200 heures ou de moins de 200 heures).

PRÈS D'UN TIERS DE STAGIAIRES DE NIVEAU INFRA V, ET UN DEMANDEUR D'EMPLOI SUR DEUX DEPUIS PLUS DE SIX MOIS

Les demandeurs d'emploi de niveau infra V (aucun diplôme ou uniquement le brevet des collèges) avant leur entrée en formation, représentent 28 %

des stagiaires entrés en formation au cours du 1^{er} semestre 2017. Autant possédait un diplôme de niveau V.

Parallèlement, Près de 50 % des stagiaires étaient à la recherche d'un emploi depuis plus de six mois, et près de 25 % l'étaient depuis plus de douze mois.

PROJET PROFESSIONNEL ET ACCÈS À L'EMPLOI

L'aide à la construction du parcours professionnel et le fait de faciliter l'accès à un emploi sont les principaux motifs invoqués pour l'inscription à une session de formation par les stagiaires (respectivement pour 54 % et pour 51 % des répondants).

UNE SATISFACTION QUI VARIE SELON LE DISPOSITIF

Dans leur grande majorité, les stagiaires ayant répondu à l'enquête ont apprécié la formation à laquelle ils ont participé puisque 87 % d'entre eux déclarent être satisfaits ou très satisfaits de la formation qu'ils ont suivie.

Cependant, la nature du dispositif dans lequel le stagiaire est inscrit peut faire varier assez sensiblement le niveau de satisfaction. Ainsi, 99 % des stagiaires de l'objectif « Je Crée, Je Reprends une Entreprise » et 93 % des stagiaires ayant bénéficié d'une « Aide Individuelle à la Formation de moins de 200h » déclarent être satisfaits ou très satisfaits de la formation qu'ils ont suivie. À l'inverse, 22 % des stagiaires ayant suivi une « Action de Formation Préalable au Recrutement »

déclarent être peu satisfaits ou pas du tout satisfaits.

Enfin, globalement, les stagiaires estiment que la formation a été à leur écoute et a répondu à leurs attentes, ceci étant de nouveau à nuancer selon le dispositif de formation.

DEUX STAGIAIRES SUR TROIS EN EMPLOI, SIX MOIS APRÈS ÊTRE SORTI DE FORMATION

La part des stagiaires en emploi six mois après leur sortie de formation est de 56 % sur l'ensemble du programme (dont plan 500 000), et de 66 % pour les stagiaires dont la formation dépend d'un dispositif visant directement l'insertion en emploi (soit 10 points de plus que la vague d'enquête précédente).

Comme la programmation mobilise plusieurs dispositifs, le taux d'insertion est variable.

Situation des stagiaires six mois après leur sortie de formation (hors JADCC et JMOJMP) en fonction de caractéristiques ciblées				
Dispositif	En emploi*	En formation	Sans emploi	Autre situation
AFPR	79%	2%	18%	2%
POEI	85%	1%	13%	1%
POEC	76%	2%	21%	1%
Sous-total : formations courtes d'adaptation à l'emploi	79%	1%	18%	1%
AIF moins de 200h	61%	3%	34%	2%
AIF plus de 200h	52%	6%	41%	1%
JCJRE	56%	6%	29%	8%
JMQ	53%	10%	34%	3%
Sous-total : dispositifs ayant un objectif direct d'insertion dans l'emploi	66%	4%	28%	2%
JADCC	36%	14%	47%	3%
JMOJMP	38%	15%	44%	4%
Total : Ensemble des dispositifs	56%	8%	34%	3%

* salarié, non salarié, auto-entrepreneur, intérim ou autre forme d'emploi

Source : CARIFOREF Pays de la Loire

Ainsi, les formations courtes d'adaptation à l'emploi (AFPR, POEC ou POEI) forment le trio de tête de l'insertion, et affichent les taux d'insertion les plus élevées (79 % des stagiaires sont en emploi six mois après leur sortie).

À l'inverse, à peine plus d'un stagiaire sur deux ayant bénéficié d'une « Aide Individuelle à la Formation de plus de 200h » ou d'une formation « Je Me Qualifie » est en emploi six mois après sa sortie.

Entre ces deux groupes se positionnent les démarches individuelles de formations de moins de 200h avec un taux d'insertion en emploi de 61 %.

Concernant les stagiaires ayant suivi une formation « Je Crée, Je Reprends une Entreprise, au terme de six mois faisant suite à leur sortie de formation, 35 % ont vu leur projet aboutir et pour près de 30 % la création n'a pas encore pu aboutir mais elle est en cours.

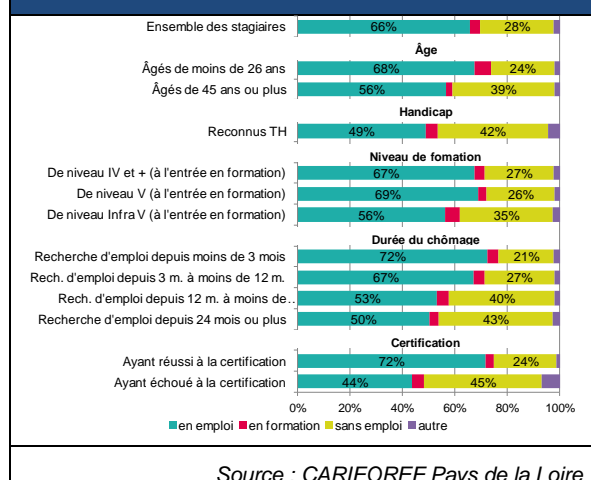
Enfin, la part des stagiaires sans emploi six mois après leur sortie de formation est de 34 % au sein de l'ensemble des dispositifs, et recouvre diverses situations. Mais un certain nombre d'entre eux ont tout de même connu une situation d'emploi après leur sortie de formation. Ainsi, 72 % des stagiaires de l'ensemble des dispositifs ont connu une situation d'emploi supérieure à un mois, au cours des six mois ayant suivi leur sortie de formation.

CERTIFICATION, ÂGE, QUALIFICATION, RECHERCHE D'EMPLOI, DES FACTEURS DISCRIMINANTS POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI

La reconnaissance « travailleur handicapé » semble être un frein à l'insertion puisque seul un stagiaire sur trois ayant cette reconnaissance est en emploi six mois après sa sortie de formation (un sur deux dans le cas des dispositifs ayant un objectif direct d'insertion dans l'emploi).

L'obtention d'une certification professionnelle apparaît quant à elle, comme un facteur favorable à l'insertion dans l'emploi. Ainsi, les stagiaires ayant obtenu un diplôme, un titre ou un CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) ont un taux d'insertion dans l'emploi, six mois après leur sortie de formation, plus élevé que la moyenne (72 % contre 66 %). À l'inverse, moins de 45 % des stagiaires n'ayant pas obtenu leur diplôme sont en emploi au même horizon.

Situation des stagiaires six mois après leur sortie de formation (hors JADCC et JMOJMP) en fonction de caractéristiques ciblées



Source : CARIFOREF Pays de la Loire

En circonscrivant l'analyse aux dispositifs ayant pour objectif direct l'insertion professionnelle, les jeunes de moins de 26 ans présentent un taux d'insertion plus élevé que les seniors, ces derniers étant victimes de représentations défavorables liées à leur âge.

Toutes choses égales par ailleurs, la qualification apparaît également comme un élément discriminant puisque si près de 70 % des stagiaires de niveau V ou plus sont en emploi six mois après leur sortie de formation, ils ne sont que 56 % parmi les stagiaires de niveau Infra V à être dans cette même situation.

Enfin, cette étude confirme le fait que l'ancienneté dans le chômage soit un facteur aggravant pour l'accès à l'emploi. Plus l'ancienneté s'allonge, et plus le taux d'insertion dans l'emploi baisse.

En associant plusieurs facteurs discriminants, les chances pour les stagiaires demandeurs d'emploi d'accéder à un poste, six mois après leur sortie de formation, s'amenuisent.

UNE INSERTION VARIABLE DANS LES TERRITOIRES

L'insertion professionnelle varie également selon le lieu de résidence des stagiaires. Ainsi, la part des stagiaires en emploi dépasse la moyenne régionale (66 %) dans les zones EFOP¹ de Mayenne-Sud (84 %), Vendée-Nord (81 %), Loire-Atlantique-Sud (80 %), Sarthe-Nord (79 %), Loire-Atlantique-Ouest

¹ Dans le cadre de la Stratégie Régionale Emploi Formation Orientation Professionnelle (SREFOP), un nouveau découpage territorial dénommé « EFOP » a émergé fin 2017. Ce zonage est partagé par l'ensemble des acteurs œuvrant sur ce champ avec différents partenaires. Il définit des territoires d'actions infra-départementaux communs unifiant les périmètres de toutes les institutions.

(72 %) et Loire-Atlantique-Nord (70 %). Les trois premières zones de la région, en termes d'insertion dans l'emploi, sont également celles enregistrant les plus faibles taux de chômage de la région Pays de la Loire (au sens du recensement).

À l'opposé et de manière plus isolée, les territoires EFOP de Maine-et-Loire-Centre (58 %), Sarthe-Centre (55 %) et Vendée-Sud (54 %) présentent les taux d'insertion en emploi les plus faibles de la région. Deux de ces trois zones sont également celles affichant les taux de chômage les plus élevés de la région.

UN ACCÈS RAPIDE ET UN EMPLOI DURABLE

Concernant l'accès à l'emploi, il s'avère que six mois après leur sortie de formation, 60 % des stagiaires ont trouvé un emploi en moins d'un mois. Plus largement, 80 % des stagiaires ont mis moins de trois mois pour trouver un emploi. Parallèlement, deux emplois occupés sur trois sont durables (i.e. un emploi en CDI ou en CDD de six mois ou plus, y compris l'intérim).

Les stagiaires occupent principalement des postes d'ouvriers qualifiés (36 %) et d'employés (33 %). Et un métier exercé sur cinq l'est dans le transport et la logistique (contre 8 % des actifs en emploi de la région). Les autres stagiaires exercent principalement des métiers relevant du commerce et de la vente, du BTP, de la production alimentaire et culinaire, de la santé et de l'action sociale, ou de l'administration, de la gestion et du management d'entreprise.

Les emplois trouvés six mois après la sortie ont souvent un lien fort avec le domaine de la formation suivie dans le cadre de l'offre de formation financée par la Région. Ainsi, près de 70 % des stagiaires en emploi occupent un métier en lien avec le domaine de la formation suivie six mois auparavant (hors JADCC et JMOJMP).

En moyenne, les stagiaires en emploi six mois après leur sortie de formation, parcourent quotidiennement 30 km aller/retour pour rejoindre leur lieu de travail. Pour rappel, 13 % des stagiaires interrogés ont déclaré avoir déménagé depuis leur entrée de formation, et pour la moitié d'entre eux afin de trouver plus facilement un emploi.

Enfin, interrogés sur leur satisfaction quant aux conditions de l'emploi qu'ils occupent (rémunération, conditions de travail...), 86 % des stagiaires en emploi six mois après leur sortie de formation s'en disent satisfaits voir très satisfaits.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Étude complète « Programme régional de formation du 1^{er} semestre 2017 en Pays de la Loire (dont Plan 500 000) : deux stagiaires sur trois en emploi, six mois après la formation » - Cariforef Pays de la Loire – Novembre 2018